COLLÈGE SAINT FRANÇOIS. Collège Saint Vincent-Saint François ASBL



Rue des Merisiers, 7 - 1050 Bruxelles (Ixelles) www.sv-sf.be **2** 02/672.59.54 - **2** 02/660.89.27 - **2 2 2 2 2 3 3 2 2 3 3 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4**

CIRCULAIRE D'INFORMATION GENERALE DU 02 OCTOBRE 2019 / CONSEILS DE CLASSES / REUNION DE PARENTS

Aux parents et responsables des élèves,

Madame, Monsieur,

1. Afin de permettre aux professeurs de se réunir en Conseils de Classe de Toussaint, certains aménagements horaires sont prévus pour les 10, 14 et 15 octobre 2019, en conformité avec la législation.

En voici le détail:

Date et signature,

Jeudi 10.10	☐ 1B / 2B / 3B SC3: fin des cours à 14h25	
	☐ 1A: fin des cours à 15h15	
	☐ L'étude de 15h30 à 16h30 est suspendue.	
Lundi 14.10	☐ 1A / 2A / 3A Sc5: fin des cours à 14h25	
	☐ L'étude de 15h30 à 16h30 est maintenue	
Mardi 15.10	☐ cours suspendus pour les classes de 3GT à 6GT	
	☐ 1A: fin des cours à 12h45	
	☐ 1B non immersion: travail Mme Bette à 11h55 / fin des cours à 12h45	
	☐ 1B immersion: fin des cours à 14h25	
	☐ 2B: début des cours à 9h05: cours Mme Vila	
	☐ L'étude de 15h30 à 16h30 est maintenue	
* sous réserve d'absences éventuelles ou adaptations ultérieures		
2. Le vendredi 18 octobre 2019 les cours sont suspendus à 12h45. La présence des élèves avec leur(s) parent(s) ou responsable(s) est obligatoire à la réunion de parents qui débute à 14 heures. Le réfectoire sera assuré comme d'habitude sur le temps de midi		
Lebrun G., directeur.		

Je soussigné	, parent ou responsable de	
	classe de,	
ai pris connaissance de la c		
ai pris comiaissance de la c	circulaire du 02 octobre 2019 concernant l'aménagement des horaires des 10, 14 octobre et 15	
	circulaire du 02 octobre 2019 concernant l'aménagement des horaires des 10, 14 octobre et 15 l'organisation de la réunion de parents du 18 octobre 2019.	

REUNION DE PARENTS DU 18 OCTOBRE 2019

DOCUMENT A REMETTRE AUX EDUCATEURS POUR LE 11 OCTOBRE 2019 / PASSE CE DELAI, UNE HEURE SERA ATTRIBUEE ALEATOIREMENT PAR L'EDUCATEUR

Je soussigne			
élève majeur, père, mère ou responsable ¹ de,			
classe:			
• demande un rendez-vous avec la/le titulaire vers			
14h00 - 14h30 / 15h00 - 15h30 / 15h30 - 16h00 / 16h00 - 16h30 / 16h30 - 16h50			
(entourer 1 et 1 seul créneau horaire)			
2 et souhaite un rendez-vous avec un professeur dans le créneau horaire suivant ² :			
14h00 – 14h30 / 15h00 – 15h30 / 15h30	- 16h00 / 16h00 - 16h30 / 16h30 - 16h50		
(entourer 1 et 1 seul créneau horaire)			
NOM DU PROFESSEUR :			
Signature,			
CONFIDMATION DE L'HIELIDE			
CONFIRMATION DE L'HEURE			
DE RENCONTRE TITULAIRE			
PAR L'EDUCATEUR :	NE RIEN INSCRIRE CI-DESSUS		

¹ Biffer les mentions inutiles

² Attention, si un professeur donne cours dans une autre école ou au Collège Saint-Vincent, l'heure de RV titulaire et professeur ambulant pourra être légèrement modifiée.